



**VAL D'YERRES
VAL DE SEINE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

*Conseil communautaire du 2 avril 2026
À Epinay-sous-Sénart*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de Mme Colette KOEBERLÉ, doyenne d'âge, à 19 h 00. La séance est ensuite présidée par M. François DUROVRAY, élu Président.)

I. INSTALLATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Mme KOEBERLÉ.- Bonjour à toutes et tous.

C'est mon deuxième mandat. Je commence à prendre goût à cette fonction de doyenne mais, rassurez-vous, je ne compte pas m'y installer définitivement.

Mesdames et Messieurs, en ma qualité de doyenne de cette assemblée, j'ai le plaisir et l'honneur de présider la séance suite à l'élection du nouveau Président.

Avant de procéder à l'appel, je rappelle que les conseillers communautaires sont élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux *via* un système de fléchage.

Je vais donc procéder à l'appel des noms des conseillers communautaires proclamés élus à la suite des opérations électorales des 15 et 22 mars 2026.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, je déclare la séance d'installation du Conseil communautaire ouverte.

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme KOEBERLÉ.- Je propose de désigner par ordre alphabétique des conseillers, Mme Nathalie ALCARAZ.

(Mme Nathalie ALCARAZ est désignée secrétaire de séance.)

II. ELECTION DU PRESIDENT

Mme KOEBERLÉ.- Nous procédons à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération.

Pour cela, je propose de me faire assister de deux assesseurs, l' élu le plus jeune et l' élu le plus âgé de deux communes différentes.

Il s'agit de Maxence MAHEN et Marie-Françoise DUSSAUD.

Je rappelle que, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

J'ai reçu la candidature de François DUROVRAY. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voudrais dire un mot avant le scrutin, parce que l'élection du président de l'Agglomération et la réponse des huit élus Yerrois de la majorité dépendent d'une clarification que nous n'avons pas pu obtenir ; le vote qui sera le nôtre en dépend. De quoi s'agit-il ?

Mardi 24 mars, une réunion des maires élus et de maires allant être désignés par leur Conseil municipal a eu lieu au siège de l'Agglomération et qu'elle ne fut pas ma surprise de voir présenté un texte appelé « Charte de l'Agglomération » exigeant pour participer à l'exécutif de l'Agglomération le respect d'un contenu politique qui va au-delà des compétences de l'Agglomération.

En lisant cette charte et alors que précédemment j'avais indiqué que je ne serais pas candidat à la présidence de l'Agglomération, pour qu'ils se rassurent, et que nous venions dans un esprit

bienveillant, j'ai été très surpris de son contenu qui notamment sortait de la compétence de l'Agglomération.

J'ai indiqué au président et aux huit maires présents que j'étais cependant prêt à la signer. À ce moment-là, le président ancien de l'agglomération, M. DUROVRAY m'a dit : « Mais as-tu bien lu la page 2 ? ». Alors j'ai relu la page 2 et c'est vrai que j'ai constaté qu'elle stigmatisait la ville de Yerres et lui demandait de rattraper son retard de logements sociaux, ce que nous faisons petit à petit très rapidement, et que c'était totalement contraire à l'engagement que nous avons pris devant les Yerrois, puisque nous avons indiqué vouloir construire du logement social mais à notre rythme.

À ce moment-là, j'ai indiqué aux maires présents qu'il m'était impossible de signer ce texte puisque 79,95 % des Yerrois, dès le premier tour, nous avaient donné mandat sur un projet. J'ai indiqué au président et aux huit maires que nous sortions de la coutume des communautés d'agglomération qui ont une gouvernance qui associe toutes les communes. J'étais président de cette agglomération, j'avais veillé pendant les années où je l'étais, que l'on soit de gauche ou de droite, que chaque mairie ait une présence à l'exécutif.

J'ai bien compris au fil des conversations que tout était reproché à la ville de Yerres, notamment sur le fonctionnement des bus et des piscines, son attitude générale, et qu'une sorte de procès en sorcellerie était fait contre le nouveau maire que j'étais mais aussi contre tous ceux qui m'accompagnent.

Dans ces conditions, j'ai quitté la salle parce que nous n'avions plus rien à nous dire. J'ai consulté l'ensemble du Conseil municipal de Yerres de la majorité et, dans un esprit de bonne volonté, nous avons rédigé un texte qui nous paraissait plus conforme à l'esprit de la loi, c'est-à-dire que nous voulions travailler tous ensemble pour exercer les compétences communautaires dans un bon esprit mais que nous ne voulions pas sortir de notre compétence et que la collectivité n'était pas une super commune qui s'imposait aux suffrages et à la démocratie de chacun des communes, et c'est un point fondamental : nous refusions les arrière-pensées politiciennes et les arrière-pensées tout court.

À cet égard, nous avons écrit un texte qui reprend d'ailleurs bon nombre de passages du texte qui avait été soumis par les huit maires. Ce texte a été envoyé aux huit maires. Nous n'avons reçu aucune réponse. C'est un texte qui était, je pense, une bonne base de départ.

Aussi, avant que nous ne nous positionnions sur la présidence de l'Agglomération, on ne peut pas être candidat à la présidence de l'Agglomération sans préciser la gouvernance. La question est très simple : avez-vous, par fixation personnelle ou arrière-pensée politique, voulu dicter à 80 % des Yerrois le programme de l'opposition des 20 % qui a été désavoué par le suffrage universel ?

C'est ce qu'il y a dans ce texte : une super commune indiquerait aux habitants d'une collectivité de 30 000 habitants « votre vote ne sert à rien, parce que nous sommes copains, parce que nous avons fait un pacte politicien, nous allons exclure une commune ».

Si je le dis, c'est parce que tout cela était prémédité de longue date, puisque M. Thomas CHAZAL, maire de Vigneux-sur-Seine, est venu me voir ainsi que M. CLODONG dans notre bureau bien avant l'élection, et nous a dit : « Tu sais, François DUROVRAY veut exclure la ville de Yerres de la gouvernance de l'agglomération. Je n'y suis pas favorable, mais il faut que vous vous prépariez. »

Ce serait une forme de coup d'État.

Nous étions prévenus par M. Thomas CHAZAL mais nous n'y croyions pas, nous ne pensions pas que la haine en politique, qui a déjà fait basculer une circonscription, pouvait aboutir à la mise à l'écart de 30 000 habitants d'une agglomération.

C'est un choix fondamental que vous allez faire, mais j'aimerais que les maires aient la délicatesse et l'honnêteté de répondre aux élus yerrois qui ont envoyé un texte afin de savoir s'il a été reçu, ce qu'ils en pensent, et quelle gouvernance on veut : est-ce qu'on veut qu'une majorité politique, d'ailleurs très aléatoire, dicte le fonctionnement de la Communauté d'agglomération ?

Je vous mets en garde tous : ce qui arrive aujourd'hui à la ville de Yerres peut arriver demain à une autre commune.

C'est une rupture fondamentale avec l'esprit des institutions des communautés d'agglomération qui doivent associer toutes les communes, qu'on les aime ou non, qu'on aime ou non le maire.

Nous sommes solidaires à Yerres. On a cherché à nous diviser avec Olivier, nous avons toujours travaillé ensemble depuis vingt ans, Olivier était directeur de mon cabinet quand j'étais président de l'agglomération, nous avons toujours respecté toutes les communes.

Nous refusons la mise à l'écart, cette discrimination, ce procès en sorcellerie.

Ce qui est fait à Yerres aujourd'hui peut être fait demain à n'importe quelle commune.

Voilà pourquoi je m'élève contre cela et je ne l'accepterai jamais.

En revanche, je veux vous dire toute la bonne volonté qui est la nôtre, sachant que nous ne souhaitons pas être candidat à la présidence, pour un fonctionnement harmonieux de tous.

Maintenant, c'est au président candidat de nous dire comment il voit les choses et aux différents maires de savoir ce qu'ils veulent faire de l'agglomération : un instrument partisan pour revanche personnelle ou un instrument collectif au service du bien commun, quelle que soit la couleur politique.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la ville de Yerres.)

M. ALLOUCH.- Je voudrais m'adresser aux maires de Yerres, d'aujourd'hui et d'hier, pour précisément indiquer que, je le dis avec toute la solennité possible, qu'à aucun moment je n'ai été témoin comme vice-Président à l'agglomération et comme maire d'Epinay-sous-Sénart, d'une quelconque forme de mépris à l'égard de Yerres, des Yerroises et des Yerrois. Pas plus qu'auprès des conseillers communautaires, pas plus qu'auprès du vice-Président et du maire de Yerres, Olivier CLODONG.

Au contraire, les discussions, les échanges ont toujours été élaborés sous le sceau du respect, de l'écoute collective, de l'intelligence collective et ensemble, malgré nos différences, malgré nos camps politiques, malgré nos convictions qui parfois ne sont pas exactement les mêmes sur le plan départemental comme sur le plan national, nous avons su construire une communauté de destin dans laquelle la ville de Yerres était actrice.

Il n'est pas question ici et à aucun moment de faire un procès en sorcellerie à qui que ce soit. Nicolas DUPONT-AIGNAN, nous avons passé l'âge de ces invectives. Je sais que vous n'avez pas siégé au Conseil communautaire comme maire lors du mandat précédent, mais il s'est passé des choses depuis. Il s'est passé des choses, dans la compréhension de l'autre, dans la compréhension du territoire, pour le projet de territoire.

Est-ce qu'il reste beaucoup de choses à faire ? Oui. Est-ce qu'il y a encore beaucoup de travail ? Oui. Est-ce que l'ambition que nous avons à partager vaut la peine de se battre ensemble pour le bien des habitantes et habitants ? Oui.

Est-ce que François DUROVRAY peut être le président de l'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine ? Les électrices et les électeurs de ce soir en décideront mais, pour ma part, je pense que oui.

Que l'on soit clair sur une chose : la main restera tendue, tout le temps que le respect sera de mise. Le travail est là. Personne n'a exclu qui que ce soit.

Et s'agissant du point sur la question des logements, en tant que maire d'Epinay-sous-Sénart, il y a près de 43 % de logements sociaux, c'est le fruit de l'histoire. Ce n'est pas de la faute de François DUROVRAY, ce n'est pas le fruit du travail de Nicolas DUPONT-AIGNAN, c'est le fruit de l'histoire urbanistique de la ville.

Il est normal qu'à l'échelle du territoire de l'agglomération, celles et ceux qui sont les plus vulnérables, qui sont les plus fragiles puissent aussi choisir dans quelle ville ils souhaitent vivre. C'est à l'aune de cela que nous sortons de la logique de la ville, nous sortons de la logique du quartier pour voir plus grand, pour voir plus ambitieux.

Et je le dis et je le répète, la ville de Yerres, les Yerroises et les Yerrois, le maire de Yerres, les élus de Yerres n'ont jamais été méprisés.

M. CLODONG. - J'entends ce que dit Damien ALLOUCH, mais les paroles s'envolent et les écrits restent. Quand j'ai découvert la charte qui était proposée et lorsque je l'ai lue, j'avoue que les bras m'en sont tombés, parce que je n'ai pas reconnu mon agglomération pour laquelle je travaille depuis d'abord comme directeur de cabinet, puis comme élu depuis 18 ans maintenant. Selon un certain rythme, un certain enthousiasme, avec des mots-clés comme la tolérance, le respect mutuel, comme le collectif. Je n'ai pas reconnu cela dans ce texte.

Ensuite, parce que les écrits stigmatisent. On peut nous tendre la main, nous dire qu'on nous tend la main mais ce texte dit une chose, il dit qu'une ville, la ville la plus carencée de l'agglomération, - c'est une façon d'écrire Yerres sans l'écrire, puisque c'est de Yerres dont il s'agit - doit pour pouvoir faire partie de l'exécutif de l'agglomération et compenser très rapidement ou dans un délai rapide sa carence de logements sociaux, c'est-à-dire qu'on nous explique une sorte de chantage politique : vous voulez participer à la gouvernance de l'agglomération, très bien, mais dans ce cas, reniez votre projet politique, construisez d'abord des logements sociaux, faites exactement ce contre quoi vous avez été élus par 80 % des Yerrois et à ce moment-là, on verra.

C'est méprisant. Moi-même, je me suis senti extrêmement blessé par ce texte en tant que vice-Président sortant et en tant que maire sortant. C'est indigne, parce que c'est faire fi du suffrage universel et du suffrage qui vient de se dérouler.

C'est aussi faire passer Yerres pour ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire une ville qui serait égoïste, qui ne respecte pas les pactes, qui ne respecte pas les choses. Yerres construit du logement social, cela a été dit pendant toute la campagne. Tous les élus autour de la table le savent bien, Yerres fait son travail en matière de logement, Yerres reloge, Yerres a construit plus de 500 logements *via* sa SEM en quelques années, a construit encore pas plus tard que l'an dernier 150 logements, avec des programmes de grande qualité sur le territoire et participe en grande partie à l'effort en faveur du logement social.

Je ne peux pas laisser dire que Yerres est une ville égoïste ni laisser dire que ce prétendu égoïsme soit le prétexte pour exclure une ville qui a 30 000 habitants, peut-être même des amis à vous, des membres de votre famille qui habitent dans notre commune et qui seraient d'un trait de plume demain exclus de la gouvernance de l'agglomération simplement parce que les élus Yerrois et la majorité de Yerres veulent respecter le programme pour lequel ils ont été élus et continuer à travailler dans ce qu'ils ont toujours fait avec l'agglomération.

Et quand Nicolas DUPONT-AIGNAN était président de cette agglomération, dans cet esprit de main tendue, je me souviens de réunions avec Alain GIRARD, qui n'est pas ce soir avec nous, et avec Romain COLAS qui était déjà là. Je me souviens de ces réunions de travail où il n'y avait pas de

stigmatisation, pas de droite ni de gauche, il y avait une majorité et on travaillait tous la main dans la main et dans le respect mutuel.

La charte que j'ai lue et reçue marque un tournant, elle marque un tournant dans cette façon de faire fonctionner l'agglomération et pour moi c'est un tournant nauséabond, un vent mauvais.

Je demande aussi la clarification. Je trouve inconvenant et impoli de ne pas avoir eu de réponse, ni d'accusé de réception au courrier que nous avons envoyé pour proposer une charte globale de fonctionnement, même pas une réponse.

Voilà jusqu'où va le mépris.

J'espère que l'on va sortir de là, en tout cas je le souhaite, parce qu'il n'y a aucune raison que 30 000 habitants de notre agglomération soient exclus du fonctionnement de la vie de l'agglomération.

Mme CIEPLINSKI.- Je souhaite présenter ma candidature à la présidence de la Communauté d'agglomération et demander à avoir une prise de parole après le vote. Merci.

M. CHAZAL.- Mon nom a été cité et je remercie M. DUPONT-AIGNAN de préciser certaines choses. Tout d'abord, je rejoins en tous points les propos de Damien ALLOUCH en introduction. Je rejoins aussi la position des huit maires de la Communauté d'agglomération sur les neuf.

Je vais quand même repréciser certaines choses. Nicolas, je ne suis pas du tout d'accord avec tes propos sur le fait que je suis venu te voir pour te dire que tu étais exclu de cette majorité ou de cet exécutif, pour la bonne raison que je n'étais pas le président de l'agglomération et que je ne venais pas en ce sens, mais plutôt dans un esprit de rassemblement et de responsabilité. J'étais aussi venu préciser que, si nous devons continuer à travailler ensemble par la suite, ce n'est pas en attaquant l'agglomération que nous réussirions à travailler lors du prochain mandat. Heureusement qu'Olivier CLODONG était présent à ce rendez-vous et je sais qu'il confirmera mes propos. Je n'ai en aucun cas dit que vous étiez exclus de cette majorité ou de l'exécutif. C'est un point que je voulais préciser.

Pour tirer la situation vers le haut, je reste disponible pour discuter avec la ville de Yerres, si vous le souhaitez, et faire le lien avec le reste de la majorité de l'exécutif. Des propositions vont être faites tout à l'heure par le futur président ou la future présidente. Je reste à votre entière disposition pour essayer de sortir de cette situation où, bien évidemment, toutes les communes ont le droit de pouvoir travailler sur les différents projets que compte notre agglomération. Malgré les propos assez méprisants que j'ai entendus tout à l'heure, je le resterai encore pour pouvoir discuter et arranger la situation s'il le faut.

Mme LAMOTH.- Je me permets de m'adresser à vous en tant que conseillère communautaire sortante, pour avoir vécu un certain nombre d'années avec vous aussi, et également parce que je suis d'abord et avant tout élue de Yerres. J'ai quand même senti, au fil du temps, un certain nombre d'appréciations sur la ville de Yerres qui n'étaient pas très agréables. Non pas du mépris par rapport à la ville de Yerres - et je ne partage pas ton avis, Damien - mais je pense qu'il y a eu un certain mépris et aussi beaucoup d'injustice par rapport à la ville de Yerres.

En particulier, souvenez-vous des 25 % et 39 % imposés à la ville de Yerres. C'était totalement hors la loi. Je ne peux pas oublier cela. Et ensuite, j'ai besoin d'une justice communautaire. Une justice communautaire est une justice qui respecte toutes les communes, qui respecte ses élus et qui ne met pas de préalable pour que des élus, et à travers eux la population, puissent faire partie d'un exécutif communautaire.

Je ne peux pas l'accepter et je partage l'avis de Nicolas et d'Olivier.

Mme KOEBERLÉ.- Nous reprenons le fil. J'ai reçu la candidature de François DUROVRAY et Mme CIEPLINSKI vient également de présenter sa candidature.

Je vous propose de passer au vote.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je voudrais, au nom des huit élus de Yerres, exprimer notre étonnement. Nous allons donc procéder à l'élection d'un président sans que celui-ci n'ait jugé utile de préciser devant cette assemblée la gouvernance qu'il entend mettre en place. Cela me paraît pour le moins surprenant.

La moindre des choses, pour quelqu'un qui aspire à présider cette agglomération, serait de répondre au maire et au conseil municipal qui lui ont adressé un courrier. Nous souhaitons savoir clairement s'il entend appliquer la charte qui nous a été présentée avant même que son propre conseil municipal ne l'ait officiellement désigné, ce qui donne le sentiment que tout était déjà ficelé à l'avance.

Je reconnais volontiers, Thomas CHAZAL, que vous êtes venu dans un esprit de conciliation. Mais vous nous avez également indiqué très clairement que certains souhaitaient exclure Yerres de la gouvernance de l'agglomération.

Aujourd'hui, la question mérite une réponse sans ambiguïté de la part du candidat à la présidence. Entend-il maintenir cette charte, qui dépasse selon nous le champ des compétences de l'agglomération et conditionne la participation à l'exécutif à des engagements politiques qui relèvent des communes ? Ou est-il prêt à prendre en considération la proposition alternative que nous avons formulée et qui permettrait, j'en suis convaincu, de repartir sur des bases plus sereines et plus respectueuses de chacun ?

Dans la vie publique comme ailleurs, il est préférable de clarifier les choses dès le départ plutôt que de laisser s'installer les malentendus. C'est une question de respect envers les 30 000 habitants de Yerres, mais aussi envers l'ensemble des élus de cette agglomération.

J'attends donc une réponse.

M. COLAS.- Je voudrais préciser qu'à ce stade, nous ouvrons une séance d'installation. Une fois l'élection du président intervenue, celui-ci disposera de toutes les prérogatives nécessaires pour organiser les débats et distribuer la parole. C'est pourquoi je souhaite que nous procédions désormais au vote.

Je crois que l'expression convergente de huit maires, et pas seulement celle du président sortant, représentant près de 150 000 des 180 000 habitants de notre agglomération, suffit à montrer que le texte évoqué n'est pas le fruit d'une initiative personnelle. Il traduit une volonté collective, issue de l'expérience acquise au cours des dernières années et d'une certaine conception du travail intercommunal.

Contrairement à ce qui a été affirmé, ce texte n'impose rien. Il vise avant tout à formaliser un état d'esprit commun et un engagement collectif dans la conduite des politiques de l'agglomération. Il ne s'agit pas d'effacer les différences entre les communes ou les sensibilités politiques, mais de s'assurer que nous partageons un certain nombre de principes pour faire fonctionner efficacement notre intercommunalité.

Puisque la loi a été évoquée, je rappelle également que parmi les compétences obligatoires de notre communauté d'agglomération figurent la politique de l'habitat et la cohésion sociale. Il me paraît difficile de parler de ces sujets sans aborder la question de la répartition de l'effort en matière de logement. C'est d'ailleurs une obligation légale qui s'impose à chacune de nos communes en matière de production de logements locatifs accessibles aux ménages les plus modestes.

Il n'y a donc ni diktat ni volonté d'exclusion. Et si un débat doit avoir lieu sur ces questions, il me semble préférable qu'il se déroule sous l'autorité d'un président régulièrement élu par cette assemblée.

Mme KOEBERLÉ.- Je demande aux deux candidats s'ils veulent s'exprimer avant les votes.

Mme CIEPLINSKI.- Je suis surprise du protocole qui est peu respecté ce soir, mais je veux bien prendre la parole au préalable.

Il y a six ans, lorsque j'ai commencé mon premier mandat, mon collègue Karim SELLAMI avait présenté sa candidature à la présidence de cette assemblée. Il rappelait alors les urgences sociales, écologiques et démocratiques.

Il était face à l'époque à deux candidats : François DUROVRAY et Olivier CLODONG.

Alors oui, je sais ce soir que certains peut-être sourient en entendant ma candidature, le 1^{er} avril c'était hier. Peut-être que vous pensez que ma candidature a peu de chance face au professionnel de la politique depuis des décennies qu'est François DUROVRAY. Eh bien, justement, c'est une première bonne raison de présenter cette candidature.

Ne pas laisser cette assemblée se scléroser, avoir une opposition c'est faire vivre la démocratie. Notre groupe d'Union de la Gauche, des Ecologistes et des Citoyens est largement renouvelé, élargi, rajeuni. Nous sommes dix. Il reflète davantage la diversité sociale, générationnelle et territoriale du Val d'Yerres Val de Seine. Ce n'est pas anecdotique, c'est le signe que les habitants veulent du changement, de nouvelles pratiques, de nouvelles voies, de nouveaux visages.

Et comme moi, il y a six ans, l'ensemble du groupe pourra s'appuyer sur l'expérience et l'expertise de notre collègue Christophe CARRÈRE ; c'est une chance.

Pendant mon premier mandat, notamment grâce à lui, j'ai beaucoup appris dans cette instance que je connaissais mal et que les habitants connaissent encore moins. La campagne électorale n'aura malheureusement pas permis de la faire connaître davantage et je le regrette.

Ces derniers jours, si l'agglomération fait la Une des médias, c'est davantage pour des luttes de pouvoir que pour ses politiques publiques. C'est regrettable.

La seconde raison de cette candidature, c'est saisir l'occasion de vous présenter nos convictions et orientations, à nous groupe d'Union de la gauche, des écologistes et des citoyens.

La Communauté d'agglomération doit agir en même temps sur trois axes prioritaires et complémentaires :

- préparer l'avenir, en développant des stratégies de long terme, écologiques, économiques et énergétiques
- renforcer la transparence et la lisibilité par l'exigence démocratique
- répondre aux besoins du quotidien des habitants dans un esprit de justice sociale

Premier axe, notre Communauté d'agglomération doit préparer l'avenir au service de la transition écologique, du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.

L'échelle intercommunale est la bonne échelle pour cela. Nous l'avons vu avec le Plan climat-air-énergie territorial, un véritable plan stratégique cadre, maître, qui permet de préserver des espaces naturels, la biodiversité et de renforcer notre autonomie en eau, en énergie, en alimentation.

Ce Plan climat et les schémas directeurs qui en ont découlé ont été portés par l'ensemble des élus. Ce n'est pas un hasard. La méthode employée alors ne doit pas rester une exception. Pourquoi ne ferait-elle pas règle ?

Pour mémoire, la première version du Plan climat rédigé en chambre n'était pas à la hauteur. L'exécutif a accepté alors de retravailler la copie en commission, ce qui veut dire y compris avec l'opposition et d'associer le Conseil de développement. Résultat, un plan voté à l'unanimité qui a permis ensuite de déployer des politiques ambitieuses, elles aussi votées à l'unanimité, notamment sur la transition énergétique avec le déploiement de la géothermie, qui a augmenté les compétences de l'Agglomération.

Alors, oui, pour nous, cela ne va pas assez vite, notamment sur l'isolation des bâtiments publics ou la solarisation, mais c'est un début.

Croyez-nous, vous pouvez compter sur nous, nous jouerons pleinement notre rôle d'aiguillon.

Face aux défis sociaux, économiques, écologiques et démocratiques, notre groupe sera exigeant. Nous pousserons à plus d'ambition. Chaque fois que l'intérêt général à long terme sera en jeu, nous serons dans la co-construction mais coconstruire ne veut pas dire taire nos désaccords.

C'est le deuxième axe : un immense chemin démocratique reste à parcourir à notre assemblée.

La communauté d'agglomération doit être plus transparente, plus lisible, plus accessible à ses habitants. Cela implique d'abord qu'il n'y ait pas de retour en arrière dans le fonctionnement de cette instance, ce que les échanges que nous venons d'entendre pourraient laisser craindre.

Sur la déclaration commune de l'exécutif sortant ou entrant, ce qui revient, d'après ce que je comprends, à peu près au même. Il y a un point qui nous inquiète : l'implantation de continuité dans l'opacité au nom de la loyauté du pragmatisme. Vous nous avez formés, vous formez et vous formerez vraisemblablement une majorité composite. Invisibiliser entièrement vos différences ici, nous semble avoir l'effet contraire à ce à quoi vous affirmez aspirer en donnant l'image d'un arrangement entre amis, un entre-soi dominant et technocratique.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit par la transparence. Faire vivre le débat démocratique est exigeant, mais indispensable si l'on veut redonner du sens au vote, combattre les logiques de repli et reconnaître chaque habitant comme un véritable acteur de la cité.

Des progrès importants devront être accomplis pour :

- partager la vision et rendre les décisions compréhensibles,
- rendre lisibles les arbitrages de la différence des maires et du Bureau,
- renforcer les complémentarités entre Codev, commissions et services
- développer les liens et la proximité avec les habitants.

La démocratie ce n'est pas qu'un rendez-vous tous les six ans, c'est un dialogue de tous les jours. Nous voulons une intercommunalité qui parle aux habitants. Nous sommes une minorité qui portera la voix de toutes celles et tous ceux qui vivent ici, dans nos neuf communes.

Troisième et dernier axe, la Communauté d'agglomération doit répondre aux besoins du quotidien des habitants dans un souci de justice sociale. En tant que groupe minoritaire nous porterons ici les besoins concrets des habitants en matière de logement, de transport, d'accès à la santé, au sport, à la culture, de cohésion sociale et de vivre ensemble.

En matière de logement, la loi SRU qui impose 25 % minimum de logements sociaux, n'est pas une option, cela doit s'appliquer partout dans toutes les communes sans contournement ni dérogation. Nous défendons l'accès à un logement digne pour chacun.

Ce mandat s'ouvre également sur de gigantesques chantiers de rénovation urbaine. Ces chantiers doivent permettre un développement économique, local et soutenir la création d'emplois.

Les habitants des quartiers concernés ne doivent pas être abandonnés pendant ces trop longues phases de transition. La communauté d'agglomération doit, avec les maires concernés et en concertation avec les habitants, trouver des solutions pour notre quotidien.

De même, face aux défaillances et négligences des bailleurs sociaux, les élus de la République que nous sommes toutes et tous ne doivent pas baisser les bras et trouver des solutions pour des conditions de vie digne. Nous y sommes déterminés.

En matière de mobilité, nous sommes et serons intraitables pour que les habitants bénéficient de moyens de transport en commun fiables, à horaires élargis et à des conditions tarifaires plus justes socialement. Cela veut dire commencer par améliorer rapidement l'offre de bus complètement désorganisée depuis deux ans et tendre vers la gratuité en commençant dès ce mandat par les scolaires.

Nous serons les infatigables promoteurs des services publics, ce patrimoine de ceux qui n'en ont pas, afin de réellement faire vivre la valeur d'égalité sur notre territoire.

Nous serons intransigeants sur la qualité de l'eau potable et insisterons pour reprendre le contrôle en régie publique des outils de production et de distribution de ce précieux bien commun.

De même, des équipements sportifs et culturels doivent être gérés comme des services publics et nous devons aller plus loin dans nos ambitions, tant en matière « d'aller vers » concernant la culture que pour le sport, vecteurs de rayonnement, de santé, de cohésion sociale.

Enfin, nous terminons cette prise de parole en sonnant l'alarme en matière de moyens humains insuffisants pour accompagner l'action sociale et la jeunesse au sein de notre agglomération.

Nous ne pouvons pas déclarer la solidarité et ne pas la faire vivre. Nous devons investir dans notre jeunesse et pas l'abandonner.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. DUROVRAY. - Je vais essayer de tenir dans le temps qui m'est imparti, Madame la Présidente.

J'ai entendu mon nom être cité à plusieurs reprises, mais au-delà de ma personne, c'est surtout l'ensemble du collectif des maires qui a été interpellé.

J'ai eu l'honneur, au cours des six dernières années, de présider une agglomération portée par un collectif assez rare. Je le dis aussi avec le regard que me donne ma fonction de président du Département et la possibilité d'observer ce qui se passe sur d'autres territoires.

Grâce aux maires et à leurs majorités respectives, nous avons su agir efficacement au service des habitants du Val d'Yerres Val de Seine, en dépassant les intérêts propres à chacune de nos communes lorsque l'intérêt du territoire l'exigeait.

Nous avons le sentiment d'avoir parcouru une partie du chemin, même si beaucoup reste à faire. C'est dans cet esprit que s'inscrit ma candidature : poursuivre le travail engagé, le renforcer et l'approfondir. Si le Conseil communautaire m'accorde sa confiance, j'aurai l'occasion d'exposer plus précisément la manière dont nous pourrions agir ensemble dans les années à venir.

Je voudrais rebondir sur plusieurs sujets qui viennent d'être évoqués : la transition écologique, la performance de nos réseaux, la question de l'eau, celle des réseaux de chaleur, des réseaux énergétiques au sens large, mais aussi des transports collectifs. Tous ces sujets concourent directement aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Il s'agit également de réfléchir à la manière dont nous pouvons continuer à renforcer la qualité du service public que les élus ont souhaité maintenir à un niveau élevé sur l'ensemble de nos communes.

Nous devons faire en sorte que nos habitants ne soient pas seulement les usagers de leur commune, mais aussi ceux d'un territoire plus vaste, leur permettant, au travers de ses équipements et de ses services, de répondre à leurs besoins quotidiens et de s'épanouir.

Nous devons aussi poursuivre le travail engagé pour renforcer l'attractivité du Val d'Yerres Val de Seine. Au cours des dernières années, nous sommes sortis d'une logique de fonctionnement relativement fermée sur elle-même. Nous avons recherché des partenaires extérieurs, obtenu des soutiens nouveaux et développé des coopérations qui n'existaient pas auparavant. Tout cela constitue un bilan, mais aussi un point de départ pour de nouvelles perspectives que j'espère avoir l'occasion de vous présenter dans quelques instants.

Puisqu'il a été question de gouvernance, et que j'ai été directement interpellé sur ce sujet, je souhaite apporter quelques précisions.

Je ne suis aujourd'hui qu'un candidat à la présidence, mais il existe également une expression collective de huit maires, et j'espère demain de neuf. À la suite des prises de position et des écrits publiés au cours des derniers mois, ainsi qu'au changement d'exécutif intervenu à Yerres, les huit maires ont souhaité vérifier que nous partagions toujours les mêmes principes que ceux qui ont guidé le fonctionnement de cette agglomération durant les six dernières années.

Pendant tout ce mandat, le maire de Yerres, Olivier CLODONG, a participé à l'ensemble des réunions et des débats. Il a toujours pris part aux décisions collectives et a toujours été solidaire des choix effectués. Puisque nous sommes dans un moment de franchise, je rappelle qu'il nous a souvent indiqué être en accord avec les orientations retenues, alors même que cela pouvait parfois être délicat au regard des prises de position de son prédécesseur.

Au regard de ce qui a été dit et écrit durant la période électorale, nous avons souhaité obtenir un certain nombre de clarifications. D'abord sur le respect des valeurs républicaines. Ensuite sur le respect de la loi, notamment en matière d'habitat social, car certaines propositions formulées durant la campagne étaient en contradiction avec les obligations légales. Enfin, sur un principe de loyauté, indispensable au bon fonctionnement de tout exécutif.

J'imagine qu'aucun maire ici n'accepterait qu'un de ses adjoints défende publiquement une position contraire à celle portée collectivement par l'équipe municipale. Or nous avons constaté, ces derniers mois, certaines prises de position qui s'éloignaient de cet esprit de solidarité pourtant nécessaire à l'action collective.

L'agglomération est perfectible, comme toutes les collectivités, et ses politiques publiques peuvent toujours être améliorées. Mais il existe des principes de fonctionnement communs qui permettent précisément de travailler ensemble.

C'est dans cet esprit qu'un document a été rédigé au lendemain du scrutin. Je tiens d'ailleurs à préciser, pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, que ce document est postérieur aux échanges évoqués et qu'il ne correspond en rien à une quelconque manœuvre préalable.

Lors de la réunion au cours de laquelle ce texte a été présenté, le maire de Yerres a qualifié son contenu de « blablabla », ce qui ne me paraît pas très respectueux du travail réalisé par les huit maires. Puis, alors même que nous l'invitions à poursuivre l'échange, il a quitté la réunion, ce que nous regrettons.

Quoi qu'il arrive, la ville de Yerres et les Yerrois seront respectés. Ils le seront parce que l'agglomération continuera, quel que soit son président, à garantir un égal accès aux équipements et aux services publics sur l'ensemble du territoire. C'est un principe fondamental auquel personne ici ne souhaite déroger.

Le maire de Yerres continuera naturellement à participer à la conférence des maires, qui existe dans toutes les intercommunalités et qui constitue l'instance où se discutent les grandes orientations stratégiques du territoire.

J'ajoute même que les huit maires m'ont indiqué être tout à fait favorables à ce que la ville de Yerres rejoigne l'exécutif communautaire dès lors que ces quelques principes simples - les mêmes qui nous ont permis de travailler ensemble durant six ans - sont partagés et respectés.

Je souhaite donc inscrire ma candidature à la fois dans la continuité du travail accompli et dans une dynamique renouvelée. Plus encore, je souhaite que l'état d'esprit qui a permis à cette agglomération d'avancer collectivement au cours des six dernières années continue d'animer nos travaux durant les six années qui viennent.

(Applaudissements)

Mme KOEBERLÉ. - Nous allons procéder à l'élection.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement par Mme DUSSAUD et M. MAHEN, assesseurs.)

Nombre de votants : 58

Nombre d'élus ne participant pas au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 58

Nombre de bulletin nul : 1

Nombre de bulletins blancs : 9

Suffrages exprimés : 48

Ont obtenu :

Mme Céline CIEPLINSKI : 10 voix

M. François DUROVRAY : 38 voix

Mme KOEBERLÉ. - Je déclare M. François DUROVRAY, élu à la majorité, Président du Conseil d'agglomération.

(Applaudissements)

Je vous félicite et vous laisse la présidence.

(M. DUROVRAY prend la présidence.)

M. le PRÉSIDENT. - Mes chers collègues,

Avant de poursuivre l'ordre du jour de cette séance d'installation, permettez-moi quelques mots.

Tout d'abord, je souhaite vous remercier du fond du cœur pour la confiance que vous venez de me témoigner en me renouvelant à la présidence de notre Communauté d'agglomération.

Je remercie également chaleureusement Colette KOEBERLÉ, notre doyenne, qui a assuré avec brio sa plus longue présidence puisque, pour une séance d'installation, elle aura duré près d'une heure.

Je tiens aussi à féliciter chacune et chacun d'entre vous pour votre élection au sein de ce Conseil communautaire.

Je voudrais partager avec vous quelques réflexions sur ce que nous sommes, sur le chemin parcouru et sur celui qu'il nous reste à accomplir.

Notre Communauté d'agglomération est d'abord une réalité. Une réalité géographique, avec la forêt de Sénart, l'Yerres et la Seine. Une réalité humaine également, avec près de 180 000 habitants aux parcours et aux origines diverses, qui partagent pourtant les mêmes espaces, les mêmes équipements et les mêmes services publics, indispensables à leur vie quotidienne comme à leur épanouissement.

Vous connaissez les conditions parfois difficiles dans lesquelles cette agglomération a été créée il y a maintenant dix ans. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis lors. Nous devons aux élus qui nous ont précédés, et pour lesquels j'ai aujourd'hui une pensée, ce que nous sommes devenus : un établissement utile aux habitants, reconnu pour sa capacité à coopérer et à agir collectivement lorsque les enjeux l'exigent.

Je voudrais, de manière non exhaustive, vous rappeler d'où nous partons et vous proposer quelques perspectives pour les années à venir.

Notre action s'appuie aujourd'hui sur un projet de territoire qui court jusqu'en 2030. Il est temps, en ce début de mandat, d'en dresser le bilan, mais surtout de nous projeter vers un nouvel horizon : celui de 2040. C'est pourquoi je vous proposerai dans les prochains mois l'élaboration d'un nouveau projet de territoire.

Ce document, ainsi que les différents schémas et délibérations qui seront soumis à notre assemblée, devront s'appuyer sur nos acquis afin de franchir une nouvelle étape.

Prenons d'abord les enjeux liés à la transition écologique.

Nous avons conclu, au cours du précédent mandat, un nouveau contrat de distribution de l'eau, plus performant pour la préservation de la ressource et mieux contrôlé par la collectivité. Nous devons désormais élaborer un schéma directeur de l'eau, renforcer notre maîtrise des outils de production avec Eau du Sud Francilien et approfondir notre coopération avec le SyAGE sur le cycle aval.

Nous avons engagé le développement de la géothermie. Il nous faudra désormais étendre progressivement ce réseau à l'ensemble du territoire et accélérer le développement de la production d'énergie solaire. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de produire localement une énergie propre, compétitive et durable. Ce sujet est au cœur de l'actualité, mais notre agglomération travaille dessus depuis plusieurs années et nous serons en mesure d'agir concrètement au cours de ce mandat.

Nous avons également réalisé un état de la biodiversité et engagé la réhabilitation du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine. En partenariat avec l'Office national des forêts, nous devons poursuivre nos efforts pour adapter les forêts de Sénart et de la Grange aux conséquences du changement climatique. Nous devons également achever la transformation du site du muséum d'histoire naturelle de Brunoy.

Nous avons amélioré la collecte et le tri des déchets. Il nous faudra maintenant réduire les volumes produits et renforcer les coopérations entre le SIVOM et le SIREDOM afin de garantir une meilleure cohérence territoriale dans ce domaine.

Nous avons adopté un schéma directeur des circulations douces. Nous poursuivrons le développement du réseau cyclable, travaillerons avec Île-de-France Mobilités à l'amélioration des réseaux de bus et du RER, et continuerons à soutenir le projet de ligne 18 du métro.

S'agissant de la cohésion sociale et des services publics communautaires, nous avons obtenu quatre programmes ANRU qui entrent désormais dans leur phase opérationnelle.

Nous devons accompagner la rénovation du patrimoine des bailleurs sociaux, intervenir sur les copropriétés dégradées et élaborer un Programme local de l'habitat qui favorise les parcours résidentiels, préserve les équilibres territoriaux et réponde aux besoins des habitants.

Nous avons construit un schéma local de santé et favorisé l'installation de médecins. Nous devons saisir les opportunités offertes par la réforme des études de médecine pour attirer de nouveaux professionnels et élargir notre réflexion à l'ensemble des métiers de la santé.

Nous avons mis en place un contrat de ville à l'échelle intercommunale. Avec les associations et les services publics concernés, nous devons nous fixer des objectifs encore plus ambitieux en matière d'insertion et d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires.

Nous avons également porté des politiques volontaristes en matière de prévention spécialisée, d'accès aux droits, d'emploi, d'autonomie et de jeunesse. À l'heure où les parcours de vie se diversifient, nous devons adapter nos outils afin de permettre à chacun de construire son avenir en Val d'Yerres Val de Seine.

Nous avons fait converger et progresser nos politiques culturelles autour des médiathèques, des conservatoires, des cinémas et des salles de spectacle vivant. Une fois le conservatoire de Draveil livré dans les prochaines semaines, nous lancerons la construction du dernier grand équipement culturel manquant sur notre territoire, à Vigneux-sur-Seine. Il constituera l'investissement majeur de ce mandat, tandis que nous accompagnerons également Draveil dans son projet de réouverture du cinéma.

Nous devons être attentifs à l'évolution des pratiques culturelles et sportives ainsi qu'aux conditions d'accès à ces équipements. Le vieillissement de la population nous conduira à adapter davantage nos services publics aux besoins des usagers.

Notre politique sportive ne peut pas se limiter à la gestion des équipements aquatiques. Nous devons mener une réflexion plus globale sur l'ensemble des pratiques sportives et clarifier ce qui relève de l'action communautaire et ce qui relève de la compétence communale.

Enfin, s'agissant de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, nous avons engagé la rénovation et l'animation de nos zones d'activités économiques. Nous devons mener à bien le doublement de notre pépinière d'entreprises et accompagner la transformation des zones commerciales du Valdoly et de Val d'Yerres 2 afin qu'elles répondent davantage aux attentes des habitants en matière d'emploi, de services et d'attractivité économique.

Nous avons noué des partenariats avec des acteurs tels que la Caisse des dépôts et consignations, la Banque publique d'investissement, l'Établissement public foncier d'Île-de-France ou encore CITALLIOS afin d'accompagner les projets structurants de notre territoire.

Nous devons désormais affirmer davantage nos priorités et leur donner de la cohérence à travers l'élaboration d'un SCoT, aujourd'hui inexistant sur notre territoire. Cet outil nous permettra de construire un partenariat plus lisible et plus affirmé avec nos principaux partenaires institutionnels que sont le Département, la Région et l'État.

Nous avons également renforcé les parcours de découverte patrimoniale et touristique, notamment autour de la propriété Caillebotte. Nous devons aller plus loin en développant une démarche plus systématique avec les professionnels du tourisme et en nous positionnant sur la gestion de la base de loisirs du Port aux Cerises, qui représente 200 hectares et accueille près d'un million de visiteurs chaque année.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons continuer à faire preuve d'une grande rigueur budgétaire dans un contexte marqué par la faiblesse structurelle de nos ressources et par la raréfaction des concours financiers de l'État, pour ne pas évoquer leur diminution probable dans les années à venir.

Nous pourrions toutefois nous appuyer sur la qualité et le professionnalisme des agents de notre collectivité, auxquels je souhaite rendre hommage. Je sais combien leur engagement sera essentiel à

la réussite des politiques que nous déciderons ensemble. Je souhaite également que se poursuive le dialogue social constructif qui a déjà permis des avancées importantes.

L'honneur du service public est d'assurer un accueil continu et inconditionnel de nos usagers. Il consiste aussi à faire évoluer nos pratiques afin d'améliorer notre performance. Celle-ci ne repose plus uniquement sur les outils informatiques, mais également sur de nouveaux usages et de nouvelles méthodes de travail, auxquels une nouvelle délégation transversale sera consacrée.

Pour y parvenir, je souhaite également saluer la qualité du travail accompli par notre Conseil communautaire tout au long du précédent mandat, ainsi que le rôle joué par la minorité. Céline CIEPLINSKI a rappelé le travail mené au cours des dernières années, et je veux dire qu'il nous a été utile. L'opposition a joué un rôle d'aiguillon qui a contribué à enrichir nos réflexions.

Je veux également assurer à toutes celles et tous ceux qui ne siègent pas dans la majorité qu'ils seront toujours écoutés et respectés dans cette assemblée. Nous chercherons notamment, à travers le travail des commissions - dont j'aurai l'occasion de vous présenter l'organisation lors de notre prochaine séance publique - à renforcer l'étude en amont des politiques publiques soumises à notre assemblée. L'objectif est que l'ensemble de notre collectif puisse s'emparer très tôt des sujets les plus structurants et contribuer pleinement à leur élaboration.

Je crois également que ce travail doit s'ouvrir davantage à la société civile.

Nous avons d'un côté des élus, investis d'une légitimité démocratique essentielle, à laquelle vous savez combien je suis attaché. Mais nous avons aussi la chance, sur notre territoire, de pouvoir compter sur des habitants engagés au sein du Conseil de développement. Je souhaite saluer le travail accompli par ses membres au cours du précédent mandat. Ils ont su trouver leur place, apporter leur expertise et parfois nous éclairer sur des sujets majeurs, qu'ils aient été saisis par notre assemblée ou qu'ils s'en soient emparés de leur propre initiative.

Le mandat qui s'ouvre doit être l'occasion de renforcer encore cette collaboration entre les élus du Conseil communautaire et les membres du Conseil de développement, notamment dans le cadre des commissions.

Enfin, parce que la réussite de notre action collective ne dépend pas seulement du travail du Codev ou des agents de notre collectivité, je veux vous dire que je sais pouvoir compter sur l'implication de chacune et chacun d'entre vous, dans le respect des communes dont vous êtes les élus et des sensibilités que vous représentez.

Cette méthode est une exigence que nous devons collectivement à nos concitoyens.

Le travail ne manque pas. Je vous propose donc que nous nous y mettions dès à présent.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

► COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

M. le PRÉSIDENT.- L'ancien président de l'agglomération m'a indiqué avoir été saisi de questions concernant les décisions prises par l'ancien président et l'ancien président m'a fait savoir qu'il avait répondu aux questions.

Peut-on considérer que ce point a été vu ?

Mme CIEPLINSKI.- Tout à fait, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Nous pouvons donc aborder les points de l'ordre du jour.

III. DETERMINATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS

M. le PRÉSIDENT.- En principe, le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif global de l'organe délibération, ni qu'il puisse excéder 15 vice-Présidents.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, augmenter le nombre de vice-Présidents sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif ni excéder le nombre de 15.

Je vous propose de fixer à 13 le nombre de vice-Présidents de notre Conseil communautaire.

M. DAMERVAL.- Nous voudrions vous demander une suspension de séance avant le vote de cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Elle est de droit. Je vous propose qu'elle soit limitée à cinq minutes.

(La séance est suspendue de 20 h 26 à 20 h 32.)

M. le PRÉSIDENT.- Nous reprenons.

Avant la suspension de séance, je vous proposais de fixer à 13 le nombre de vice-Présidents.

Je sou mets aux voix cette proposition.

(Il est procédé au vote à main levée sur le nombre de vice-Présidents, fixé à 13, qui recueille un avis favorable par 38 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention.)

IV. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose, conformément à la délibération, de procéder à bulletins secrets à l'élection successive des vice-Présidents, dans les mêmes conditions que celle du Président.

Cette élection a lieu à scrutin uninominal à trois tours, vice-président par vice-président, quelle que soit l'importance de la population de l'établissement considéré.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le Conseil d'Etat a rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

Par ailleurs, l'article L.2122-7-2 du CGCT, introduit par la loi du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, n'est pas transposable à l'EPCI : « les modalités de désignation des délégués ne permettent pas d'assurer la parité entre hommes et femmes et rendent en conséquence impossible l'application de l'article L.2122-7-2 ».

Nous allons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents.

Je vous propose de conduire cet exercice selon les mêmes modalités que celles retenues pour l'élection du Président, avec une urne qui circulera dans les rangs, compte tenu du nombre de scrutins auxquels nous devons procéder.

L'Administration distribuera les bulletins de vote pour chacun des scrutins et procédera ensuite au dépouillement avec l'aide des assesseurs, qui ont d'ailleurs accompli leur mission avec efficacité lors de l'élection du Président.

Nos assesseurs sont Mme DUSSAUD et M. MAHEN, ainsi que Mme DE CAMPOS et Mme LAMOTH.

Je vous propose également, le secret du scrutin étant garanti, de nous dispenser de l'utilisation des enveloppes, sauf si une demande particulière est formulée.

Y a-t-il des observations ou des difficultés concernant ces modalités de vote ? *(Il n'y en a pas.)*

Pour la première vice-présidence, j'ai reçu la candidature de Thomas CHAZAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. CLODONG.- Une prise de parole, Monsieur le Président, pour obtenir quelques éclaircissements sur ce qui est prévu.

Dans votre intervention qui a suivi votre élection, vous avez indiqué vouloir tendre la main à l'ensemble des villes et à l'ensemble des conseillers communautaires. Vous avez également affirmé que toutes les communes seraient respectées.

Depuis la création de notre agglomération, il est de tradition et d'usage que chaque ville dispose d'une représentation au sein de l'exécutif à travers une ou plusieurs vice-présidences.

Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est aujourd'hui ? Ce principe est-il maintenu ? Est-il toujours respecté ?

Puisque, manifestement, une organisation a été préparée en amont, il me semble important de jouer franc jeu et de l'expliquer clairement, ne serait-ce que par respect pour les élus présents, mais aussi pour les habitants qui nous écoutent et nous regardent.

Je vous pose donc la question : le principe fondateur selon lequel chaque commune, par l'intermédiaire de son maire et, le cas échéant, de son premier adjoint ou d'un adjoint, participe à l'exécutif communautaire au travers d'une ou plusieurs vice-présidences, est-il maintenu comme il l'a été depuis l'origine de cette agglomération ?

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair dans mon intervention de candidat.

J'ai indiqué que la volonté du Président, de l'exécutif et des maires appelés à y siéger était que l'ensemble des maires puissent être représentés au sein de cet exécutif.

À ce stade, nous n'avons toutefois pas reçu, de la part de la ville de Yerres, de réponse sur les principes qui doivent présider à la gouvernance de cette agglomération.

Dans le strict respect de la loi, la ville de Yerres sera naturellement associée aux travaux de l'agglomération par l'intermédiaire de son maire, notamment au sein de la conférence des maires, qui sera réunie régulièrement.

Par ailleurs, deux postes de vice-président destinés à représenter la ville de Yerres demeureront ouverts dès lors que les principes de gouvernance qui ont été rappelés seront partagés et respectés.

M. DUPONT-AIGNAN.- Il faut être clair.

Les valeurs républicaines, nous les partageons tous. Le respect de la loi également : toute la loi, rien que la loi. Cela signifie aussi qu'il ne peut y avoir de tutelle de l'agglomération sur les communes. L'agglomération doit exercer pleinement ses compétences, mais elle n'a pas vocation à se substituer aux communes ni à leur dicter leur conduite.

Les vice-Présidents ne sont pas des adjoints municipaux. Vous n'êtes pas élu au suffrage universel direct, ni même indirectement par les habitants. Quant à la loyauté, personne ici ne la conteste. Mais la loyauté ne consiste pas à mettre la poussière sous le tapis ni à pratiquer l'entre-soi. La loyauté, c'est aussi savoir dire les choses lorsqu'il y a des problèmes, qu'il s'agisse des bus, des piscines ou d'autres sujets, surtout lorsque ces difficultés ont déjà été signalées à plusieurs reprises à huis clos.

La question est donc très simple. Il faut arrêter de finasser.

Conditionnez-vous, oui ou non, la désignation du maire de Yerres et du premier adjoint de Yerres comme vice-présidents à la signature de la charte que vous avez rédigée ? Contrairement à ce qui a été affirmé, nous y avons répondu. Êtes-vous prêts à faire un pas afin que toutes les villes de notre agglomération soient représentées dès aujourd'hui et que nous puissions avancer ensemble dans l'exercice des compétences communautaires ?

Ces compétences, je les connais par cœur, puisque c'est avec certains d'entre vous que nous avons fondé cette agglomération. Nous les avons exercées ensemble et nous avons porté le plus grand programme d'investissements que notre territoire ait connu. Cette salle en est la preuve.

Je crois qu'il ne faut pas faire semblant. La question est simple : vous êtes-vous entendus entre huit communes pour en exclure une et faire battre deux personnalités, ou êtes-vous prêts à permettre que votre serviteur et Olivier CLODONG puissent continuer à servir l'agglomération au nom des 29 000 Yerrois et des près de 80 % d'électeurs qui nous ont accordé leur confiance ?

C'est une question de principe. Il faut sortir de l'ambiguïté.

Au-delà des élus communautaires, c'est l'ensemble des habitants de notre agglomération qui est concerné. Ils veulent savoir si l'agglomération devient une forme de tutelle des communes, vidant de son sang l'élection municipale, ou si, au contraire, conformément à l'esprit de la loi Chevènement, qui a créé les communautés d'agglomération, nous continuons à nous rassembler pour exercer ensemble des compétences communes. Et sur ce point, nous serons toujours présents, avec un seul objectif : servir les habitants.

Monsieur le Président, répondez ! Arrêtez de vous défausser !

M. le PRÉSIDENT. - Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair, alors même qu'il me semblait que nous nous exprimons dans la même langue.

J'ai indiqué très clairement que deux mandats de vice-président étaient ouverts à la ville de Yerres dès lors que ses représentants accepteraient de siéger autour de la table en partageant les mêmes principes de respect et de fonctionnement collectif que ceux qui ont été rappelés tout à l'heure.

Nous avons également rappelé les circonstances dans lesquelles vous avez quitté la réunion, alors même que les maires présents souhaitaient poursuivre les échanges avec vous sur ce sujet. Par la suite, nous avons reçu un document dont le contenu était très éloigné de celui qui vous avait été proposé initialement.

Je redis néanmoins ma disponibilité pour que nous puissions avancer. Une prochaine séance est prévue dans quinze jours et elle peut constituer une occasion de poursuivre ce dialogue et, je l'espère, de trouver un terrain d'entente.

À ce stade, les conditions ne sont pas réunies. Cela n'empêchera en rien l'agglomération d'exercer ses compétences au bénéfice de l'ensemble des territoires et de l'ensemble des habitants, comme le fait toute collectivité.

Je suis également président du département et je ne pense pas que les Spinoliens, les habitants de Saint-Pierre-du-Perray ou ceux d'autres communes représentées dans cette assemblée, notamment par Damien ALLOUCH, puissent considérer que le conseil départemental n'intervient pas au service de leur territoire ou de leurs habitants au seul motif que leurs élus ne siègent pas dans l'exécutif départemental.

Par ailleurs, dans de nombreuses intercommunalités, il existe une majorité et une opposition et tous les maires ne siègent pas nécessairement au sein de l'exécutif. C'est le cas, par exemple, à Grand Paris Sud, mais aussi dans de nombreuses métropoles.

Cette situation n'avait jusqu'à présent jamais existé au sein de notre agglomération et je le regrette. Je crois d'ailleurs que l'ensemble des maires le regrette également, car l'esprit qui a toujours animé nos travaux était celui du dialogue et du rassemblement.

Nous prenons aujourd'hui acte d'une situation nouvelle.

M. DUPONT-AIGNAN. - N'inversez pas les choses, Monsieur le Président.

J'ai quitté la salle parce que vous exerciez déjà ce que je considère comme une forme de chantage politique et vous le faites à nouveau aujourd'hui. En substance, vous dites : « soit vous signez ce texte, soit vous n'avez pas votre place dans l'exécutif ». Or ce texte sort, selon nous, du champ des compétences de l'agglomération et vise, dans les faits, à exclure la Ville de Yerres. Ne prenez donc pas prétexte de notre attitude pour justifier cette situation. C'est une inversion totale de la réalité.

La réalité est simple : Olivier CLODONG et moi-même sommes candidats aux fonctions de vice-président. Il n'existe aucune obligation de signer une charte pour pouvoir exercer ces responsabilités. Vous n'êtes pas notre supérieur hiérarchique. Nous sommes des élus appelés à travailler ensemble au service de cette agglomération.

Si je comprends bien votre réponse, alors elle est claire. Thomas CHAZAL avait raison lorsqu'il nous indiquait que tout cela était organisé à l'avance.

Depuis plusieurs jours, vous avez eu la possibilité de soumettre notre proposition de charte à l'ensemble des maires. Vous auriez pu chercher un compromis, ouvrir une discussion, trouver une solution. Vous ne l'avez pas fait. Nous, nous ne demandons qu'une chose : travailler ensemble. Manifestement, ce n'est pas votre choix.

Au moins, les choses ont désormais le mérite d'être claires.

Je considère qu'il s'agit d'un précédent extrêmement dommageable. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de se réjouir d'imiter certaines collectivités où, pour des raisons politiques, personnelles, voire de rivalités ou de ressentiments, des élus sont écartés de la gouvernance.

Si notre agglomération a pu se construire, si elle a connu les succès que nous lui reconnaissons tous aujourd'hui, c'est précisément parce que toutes les communes étaient représentées autour de la même table. C'est ensemble que nous avons obtenu ces résultats.

Vous prenez aujourd'hui une responsabilité importante. Vous l'assumez. C'est votre choix. Les habitants en jugeront.

Pour notre part, notre position reste inchangée. Nous demeurons disponibles pour participer pleinement à la vie de l'agglomération dès lors que le maire de Yerres et son premier adjoint peuvent être associés à l'exécutif dans les mêmes conditions que les autres communes.

Voilà ce que nous avons à vous dire.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. - Je constate avec regret que la perception des faits portée par la ville de Yerres diffère profondément de celle partagée par les huit autres communes. Pour ma part, je continuerai à œuvrer afin que nous puissions, à terme, retrouver une vision commune et apaisée de cette situation.

(Les élus de la majorité de la Ville de Yerres quittent la séance.)

J'ai reçu la candidature de Thomas CHAZAL.

Y a-t-il d'autres candidats ? *(Il n'y en a pas.)*

➤ **1^{ER} VICE-PRESIDENT**

M. THOMAS CHAZAL EST CANDIDAT

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 11

Nombre de voix pour M. CHAZAL : 38

M. Thomas CHAZAL est élu 1^{er} vice-président par 38 voix et aura en charge le Patrimoine communautaire.

(Applaudissements.)

➤ **2^E VICE-PRESIDENT**

M. ROMAIN COLAS EST CANDIDAT

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme KOEBERLÉ et M. GAUDEAU, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 10

Nombre de voix pour M. COLAS : 40

M. Romain COLAS est élu 2^e vice-président par 40 voix et aura en charge les Finances et l'Attractivité des quartiers.

(Applaudissements.)

➤ **3^E VICE-PRESIDENT**

MME CHRISTINE GARNIER EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 11

Nombre de voix pour Mme GARNIER : 38

Mme Christine GARNIER est élue 3^e vice-présidente par 38 voix et aura en charge l'Habitat et la Santé.

(Applaudissements.)

➤ 4^E VICE-PRESIDENT

M. BRUNO GALLIER EST CANDIDAT

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme KOEBERLÉ et M. GAUDEAU, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 11

Nombre de voix pour M. GALLIER : 39

M. Bruno GALLIER est élu 4^e vice-président par 39 voix et aura en charge le développement économique.

(Applaudissements.)

➤ 5^E VICE-PRESIDENT

MME ANNE-MARIE JOURDANNEAU-FORT EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 11

Nombre de voix pour Mme JOURDANNEAU-FORT : 38

Mme Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT est élue 5^e vice-présidente par 38 voix et aura en charge de l'économie circulaire et les déchets.

(Applaudissements.)

M. Michaël DAMIATI est élu 8^e vice-président par 39 voix et aura en charge de la Culture.
(Applaudissements.)

➤ 9^E VICE-PRESIDENT

MME FATEN HIDRI EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 11

Nombre de voix pour Mme HIDRI : 38

Mme Faten HIDRI est élue 9^e vice-présidente par 38 voix et aura en charge la cohésion sociale et la politique de la Ville.

(Applaudissements.)

➤ 10^E VICE-PRESIDENT

MME VALERIE RAGOT EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme KOEBERLÉ et M. GAUDEAU, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 8

Nombre de voix pour Mme RAGOT : 40

Mme Valérie RAGOT est élue 10^e vice-présidente par 40 voix et aura en charge les Mobilités.

(Applaudissements.)

➤ 11^E VICE-PRESIDENT

M. FOUAD SARI ET M. TAOUFIK BOUCHAL SONT CANDIDATS

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 5

Nombre de voix pour M. BOUCHAL : 8

Nombre de voix pour M. SARI : 36

M. Fouad SARI est élu 11^e vice-président par 36 voix et aura en charge l'Emploi et la Formation professionnelle.

(Applaudissements.)

➤ **12^e VICE-PRESIDENT**

MME SABINE PELLON EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme KOEBERLE et M. GAUDEAU, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 50

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 2

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 8

Nombre de voix pour Mme PELLON : 40

Mme Sabine PELLON est élue 12^e vice-présidente par 40 voix et aura en charge l'Education artistique.

(Applaudissements.)

➤ **13^e VICE-PRESIDENT**

M. PASCAL ODOT EST CANDIDAT

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 10

Nombre de voix pour M. ODOT : 38

M. Pascal ODOT est élu 13^e vice-président par 38 voix et aura en charge des Ressources humaines.

(Applaudissements.)

V. COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le PRÉSIDENT.- Nous devons nous prononcer sur la composition du Bureau communautaire.

Je vous propose, conformément à la note qui vous a été adressée, de fixer à 19 la composition du Bureau communautaire avec le Président, les 13 vice-Présidents et 5 conseillers délégués.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 11 voix contre de Mme BLOSSER, M. BOUCHAL, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. FÉROT, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ.)

VI. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose ce soir de procéder à l'élection de deux des cinq conseillers délégués.

Comme je l'ai indiqué dans mon intervention après mon élection, nous souhaitons renforcer le rôle des commissions. L'objectif est que les présidents de commission, une fois élus, puissent siéger au Bureau communautaire. Ils participeront ainsi directement aux débats de l'exécutif communautaire, à la préparation des délibérations et seront davantage en mesure d'animer les travaux de leurs commissions respectives.

L'idée est de permettre aux commissions de travailler non seulement sur les délibérations soumises au Conseil communautaire, mais également sur tout sujet qu'elles jugeront utile d'approfondir ou dont elles souhaiteront se saisir.

Si je n'ai pas été suffisamment explicite tout à l'heure - puisqu'il paraît que je ne parle pas toujours correctement français - je précise qu'il s'agit d'un travail que nous souhaitons construire avec le futur Conseil de développement et son président.

Je propose que les commissions puissent devenir de véritables lieux de travail commun entre les élus du Conseil communautaire et les membres du Codev, selon les thématiques concernées. Cela permettra une élaboration plus collective des délibérations ainsi qu'une réflexion partagée sur les grands dossiers du territoire.

Il s'agit là d'une évolution importante de notre gouvernance par rapport à ce qui existait jusqu'à présent et qui, me semble-t-il, répond aux attentes exprimées de manière assez largement partagée au sein de cette assemblée.

À l'heure où je vous parle, je n'ai pas encore reçu l'ensemble des candidatures aux présidences de commission.

Je vous précise également - cela fera l'objet d'une délibération spécifique et sans doute d'une modification du règlement intérieur - que je souhaite, en accord avec les maires, que chaque commission dispose, au-delà de sa présidence, d'une vice-présidence ainsi que d'un poste de secrétaire de commission.

Puisque, statutairement, le président de l'agglomération est président de l'ensemble des commissions, ces fonctions permettront d'en assurer l'animation au quotidien.

Je souhaite également que les postes de secrétaire de commission puissent être confiés à des membres du ou des groupes minoritaires de notre assemblée, afin d'associer pleinement l'ensemble des sensibilités représentées au sein du Conseil communautaire.

À ce stade, j'ai connaissance de la constitution d'un groupe présidé par Mme CIEPLINSKI, le groupe de l'Union de la gauche, des écologistes et des citoyens.

Comme je vous y ai invités, nous allons procéder ce soir à l'élection de deux des cinq conseillers délégués.

Les trois autres postes restant à pourvoir seront soumis à notre assemblée lors du prochain Conseil communautaire, qui se tiendra le 16 avril.

➤ **1^{ER} CONSEILLER DELEGUE**

MME CHRISTINE COTTE EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme DE CAMPOS et M. VEYRAT, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 1

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 9

Nombre de voix pour Mme COTTE : 39

Mme Christine COTTE est élue 1^{er} Conseiller délégué par 39 voix, qui sera en charge du Cycle de l'Eau et le Plan alimentaire territorial.

(Applaudissements.)

➤ **2^{EME} CONSEILLER DELEGUE**

MME CHRISTEL CASSATA EST CANDIDATE

(Il est procédé au vote à bulletins secrets).

(Les assesseurs, Mme KOEBERLE et M. GAUDEAU, procèdent au dépouillement).

Résultat du vote

Nombre de votants, enveloppes déposées : 49

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau : 11

Nombre de suffrages déclarés blancs par le Bureau : 0

Nombre de voix pour Mme CASSATA : 38

Mme Christel CASSATA est élue 2^{ème} Conseiller délégué par 38 voix, qui sera en charge du Sport, de la Vie associative, de la Jeunesse et de la Démocratie locale.

(Applaudissements.)

VII. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. le PRÉSIDENT.- Conformément à l'article L.1111-12 du Code général des collectivités territoriales, je vais vous donner lecture de cette Charte et vous m'en donnerez acte.

(M. le Président donne lecture de la Charte de l'Élu local.)

(Il est donné acte de la lecture de la Charte de l'Élu.)

Je vous précise que le déontologue de l'Agglomération est au Centre interdépartemental de gestion (CIG). Il vous suffit de saisir les services de l'Agglomération pour être mis en contact avec le déontologue.

Mme CIEPLINSKI.- Pouvez-vous envoyer ses coordonnées à l'ensemble des membres de l'assemblée ?

M. le PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faut passer par les services de l'Agglomération.

VIII. DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas donner lecture de l'intégralité de ces trois pages de délégations.

Elles reprennent les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales et sont, à une ou deux exceptions près, identiques à celles qui étaient en vigueur lors du mandat précédent.

Je rappelle que l'ensemble des décisions prises dans le cadre de ces délégations est systématiquement porté à la connaissance du Conseil communautaire lors de la séance suivante, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 11 voix contre de Mme BLOSSER, M. BOUCHAL, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. FÉROT, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ.)

M. FÉROT.- Je suis du groupe Une nouvelle énergie pour Brunoy.

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas un groupe qui est constitué ici.

Le règlement intérieur aujourd'hui prévoit la constitution des groupes à partir de quatre élus mais nous aurons l'occasion, si vous le souhaitez, d'échanger sur les modalités de constitution d'un groupe.

IX. DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons une liste qui est conforme en tout point avec ce qui était fait lors du précédent mandat, délibérations qui sont évidemment rapportées et qui figurent aussi sur le site internet de l'Agglomération.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à la majorité : 11 voix contre de Mme BLOSSER, M. BOUCHAL, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. FÉROT, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ.)

Mme CIEPLINSKI.- Nous avons une prise de parole.

M. le PRÉSIDENT.- Elle intervient après le vote, mais compte tenu du travail de notre collègue, je lui donne bien volontiers la parole.

Mme DE CAMPOS.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-Présidents, Conseillers et Conseillères communautaires, le Groupe d'union de la gauche, des écologistes et des citoyennes et citoyens, s'oppose à ce type de délégation qui vise à soustraire en réalité au débat démocratique certaines décisions politiques et ne contribue ainsi pas ni à leur médiatisation ni à leur compréhension par les citoyennes et citoyens.

À l'heure d'une abstention record dans le pays et dans l'agglomération pour les élections municipales, notamment dans les quartiers populaires, qui favorise la reconduction des équipes en place en misant sur l'apathie, nous affirmons que la démocratie n'est pas juste une étape à passer tous les six ans.

Les intercommunalités sont trop peu connues des citoyennes et citoyens pour vous donner ces pouvoirs et vous pouvez compter sur notre groupe pour ouvrir ce conseil aux habitantes et habitants de l'agglomération. Merci.

(Applaudissements.)

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je vous confirme évidemment que la démocratie ne s'exerce pas uniquement tous les six ans et que notre Conseil communautaire est le lieu d'expression de la volonté des habitants que nous représentons.

J'imagine que chacun d'entre nous, vous comme nous, aura à cœur de rendre compte auprès de nos concitoyens des débats qui se tiennent ici ainsi que des décisions qui y sont prises.

Sans prolonger inutilement les échanges, je rappelle que, si la pratique du précédent mandat est maintenue, un temps est systématiquement consacré, lors de chaque Conseil communautaire, à la présentation et à l'échange sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées aux différentes instances.

Je ne vais donc pas soumettre à nouveau cette délibération au vote, celle-ci ayant déjà été adoptée à la majorité, avec l'opposition des 11 membres du groupe de la gauche ainsi que de M. FÉROT.

X. FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération concerne les indemnités des vice-Présidents et des membres de l'exécutif, dans le respect du plafond global fixé par la loi, soit 66 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Nous vous proposons de fixer les indemnités de fonction selon la répartition suivante :

- pour les huit premiers vice-Présidents : 64 %
- pour les cinq autres vice-Présidents : 32 %
- pour les deux conseillers délégués dont l'élection intervient aujourd'hui : 32 %
- pour les trois autres conseillers délégués, dont l'élection interviendra ultérieurement : 10 %

Enfin, nous proposons de fixer à 6 %, soit le taux maximal prévu par les textes, l'indemnité des conseillers communautaires ne faisant pas partie de l'exécutif.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *(Il n'y en a pas.)*

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité : 11 abstentions de Mme BLOSSER, M. BOUCHAL, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. FÉROT, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ.)

XII. FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR LA COMMISSION DE SERVICES PUBLICS (CDSP) ET LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

M. le PRÉSIDENT.- Il vous est proposé les modalités suivantes : les listes seront déposées auprès du président avant l'ouverture de la séance du Conseil communautaire appelée à élire les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et de la Commission de délégation de service public. Une ou plusieurs listes pourront être déposées.

Ces listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Elles devront mentionner les noms et prénoms des candidats aux fonctions de titulaire et de suppléant.

Je précise que cette élection aura lieu lors du Conseil communautaire du 16 avril. Je précise également que les maires ainsi que Mme CIEPLINSKI, qui s'est déjà déclarée comme présidente de groupe, seront destinataires - ou l'ont déjà été s'agissant de Mme CIEPLINSKI - des différentes désignations auxquelles il faudra procéder lors de cette séance. Celle-ci risque d'être relativement longue, pour les mêmes raisons qu'aujourd'hui, puisqu'un grand nombre d'élections devront y être organisées.

Je vous propose, si tout le monde en est d'accord, puisque nous sommes des gens civilisés, de préparer cette séance dans un esprit de transparence, afin que la majorité comme la minorité puissent faire connaître leurs candidatures aux différents postes, conformément au tableau qui vous sera transmis et qui comprendra notamment la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public.

Y a-t-il des questions ?

Les opérations pourront aller assez vite si nous procédons à main levée, qui sera le mode de scrutin que je vous proposerai. Certains scrutins pourront toutefois donner lieu à un vote à bulletin secret, selon les cas.

Je demande à l'Administration de transmettre dès demain les tableaux récapitulatifs des différentes désignations.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.



MOTION

M. le PRÉSIDENT. - Il se trouve - c'est une situation un peu baroque - que l'ancien Président a été saisi d'une motion de la part du groupe de la gauche les écologistes et citoyennes et citoyens, et le nouveau Président en a eu connaissance à l'ouverture de cette séance.

J'ai indiqué que pour une séance d'installation, l'idée de la motion peut paraître baroque. On n'a donc pas pu imprimer la motion qui vous est proposée par Mme CIEPLINSKI et les membres de son groupe.

Je vous propose, néanmoins, que Mme CIEPLINSKI en fasse lecture et que nous puissions avoir un débat sur cette motion pour voir si nous l'adoptons collectivement ou pas.

Mme CIEPLINSKI. - Merci Monsieur le Président. C'est Mme Aouicha TRAORÉ qui va faire cette lecture.

Mme TRAORÉ. - J'ai l'honneur de présenter cette motion au nom du groupe que je représente.

Il s'agit d'une motion en soutien aux maires et élus victimes de racisme, d'antisémitisme et toute autre forme de discrimination, négrophobie et islamophobie.

CONSIDÉRANT que le racisme et l'antisémitisme constituent des délits depuis la loi Gayssot du 13 juillet 1990,

CONSIDÉRANT que les valeurs de la République reposent sur la liberté, l'égalité et la fraternité et le respect de la dignité de toutes et tous, sans distinction d'origine,

CONSIDÉRANT que les élus de la République doivent pouvoir exercer leur mandat dans un climat de respect, de sécurité et de sérénité,

CONSIDÉRANT que les récentes attaques inacceptables empreintes de racisme ou d'antisémitisme visant certains maires élus, notamment certains maires du département du 93,

CONSIDÉRANT la normalisation inquiétante d'un discours qui réactive les schémas racistes et antisémites.

Notre Conseil communautaire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine :

AFFIRME :

- sa solidarité pleine et entière avec les maires et élus victimes de racisme, d'antisémitisme, d'injures ou de discriminations
- son refus absolu de toute banalisation des discours racistes et antisémites dans le débat public
- son attachement indéfectible aux principes républicains.

CONDAMNE avec la plus grande fermeté :

- les propos et comportements racistes et antisémites, notamment vis à vis des représentants de la République
- toute forme de stigmatisation fondée sur l'origine, la religion ou la couleur de peau.

S'ENGAGE :

- à promouvoir activement les valeurs de respect, de tolérance et d'inclusion
- à soutenir toute initiative visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

EXPRIME :

- son soutien et sa solidarité aux maires et élus victimes de telles attaques
- sa détermination à défendre une République garante de l'égalité pour l'ensemble de ses citoyens

(Applaudissements.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie d'avoir donné lecture de cette motion, qui a été amendée à la suite de nos échanges. Il me semblait en effet légitime que, conformément à l'esprit de la loi Gayssot, la condamnation du racisme mais aussi de l'antisémitisme figure explicitement dans ce texte.

Nous nous associons évidemment au contenu de cette motion et partageons avec vous le constat qu'aujourd'hui le débat démocratique franchit parfois des limites inacceptables, notamment lorsqu'il s'agit de propos racistes ou antisémites. J'ai d'ailleurs lu avec satisfaction que le parquet avait ouvert une enquête concernant l'élus que vous avez cité, le maire de Saint-Denis.

Je crains malheureusement que le maire de Saint-Denis ne soit pas un cas isolé. Je me souviens notamment qu'un parlementaire de notre département, Jérôme Guedj, a lui aussi été la cible de propos antisémites. C'est pourquoi je pense que nous devons condamner ces dérives de manière générale. Vous avez choisi de citer un cas précis, mais la motion sera amendée, car le maire de Saint-Denis n'est malheureusement pas la seule victime de propos qui n'ont pas leur place dans la République.

Au-delà de la motion que vous présentez, je voudrais nous inviter collectivement à faire preuve de mesure dans nos prises de parole, aujourd'hui comme tout au long du mandat. Je me félicite que cela ait été le cas jusqu'à présent. Il existe des comportements condamnables, sanctionnés par la loi, et c'est précisément à cela que fait référence votre motion. Mais il existe aussi ce que Norbert Elias appelait le processus de civilisation des mœurs : cette capacité à exprimer des désaccords de manière apaisée, à débattre sans invective et à préserver le respect mutuel. C'est cela aussi qui fait la force d'une démocratie.

Je crois que cette exigence est largement partagée sur l'ensemble de ces bancs.

À cet égard, et compte tenu de ce que j'ai pu lire, entendre ou parfois constater lors de l'installation de certains conseils municipaux, je forme le vœu que le bon état d'esprit et l'urbanité qui doivent présider à nos échanges puissent s'imposer non seulement aujourd'hui, mais tout au long de ce mandat.

Je vous propose donc de soumettre cette motion au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.)

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Cette séance du Conseil communautaire étant achevée, avant de la lever, je voudrais vous indiquer - mais je pense que vous l'avez noté - que la prochaine séance aura lieu le 16 avril. Grâce à l'aide de M. CARRÈRE, je vous rappelle également que l'Administration vous a demandé de choisir les outils informatiques qui permettront de communiquer lors des différentes instances. Elle sollicitera par ailleurs les nouveaux élus afin de procéder au versement des indemnités dues à chaque conseiller communautaire.

Nous ne disposons pas, sans doute dans un souci de préservation écologique, d'un nombre suffisant d'exemplaires du rapport d'activité de l'Agglomération. Il doit néanmoins nous rester quelques exemplaires pour les nouveaux élus. Si tel n'était pas le cas, je vous invite à consulter ce rapport d'activité sur le site internet de l'Agglomération ; il permettra à celles et ceux qui rejoignent notre assemblée de mieux faire connaissance avec le territoire.

Nous organisons chaque année une séance ouverte aux conseillers municipaux comme aux conseillers communautaires afin de rendre compte des politiques menées par l'Agglomération et de disposer d'un temps d'échange. Bien entendu, cet exercice a vocation à se poursuivre.

Vous me permettrez enfin un mot plus personnel pour saluer M. Laurent SAUERBACH, qui a été mon directeur de cabinet depuis septembre 2017 jusqu'à mon élection, il y a maintenant deux heures. Depuis deux heures, il est devenu un collaborateur bénévole de notre Agglomération, puisqu'il est désormais à la retraite. Je voudrais, en votre nom à tous, le remercier pour son engagement et lui souhaiter le meilleur pour la suite.

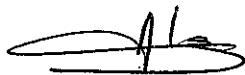
(Applaudissements.)

Je vous invite également à saluer avec la même ferveur celui qui, selon toute vraisemblance, et grâce à votre confiance, sera mon directeur de cabinet à compter de demain, M. Magid ALAOUÏ.

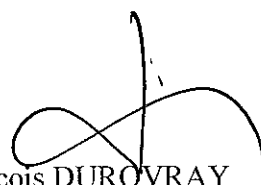
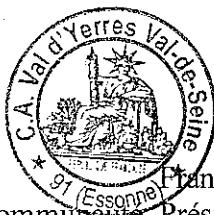
(Applaudissements.)

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 22 h 30.)



Nathalie ALCARAZ
Conseillère Communautaire de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

